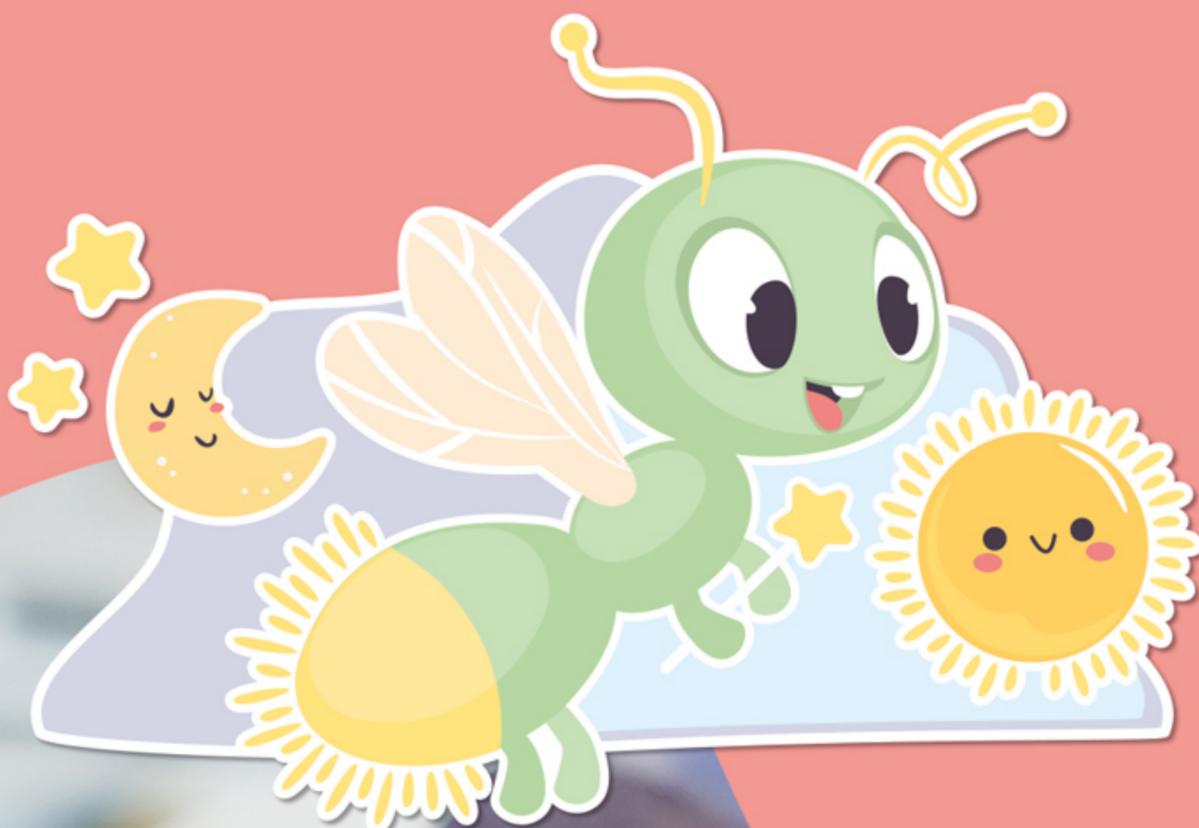


## **BERCEAU D'ENTREPRISE Cherbourg-en-Cotentin**

En tant qu'entreprise, ne vous souciez plus de réserver des places en crèches pour les enfants de vos salariés.

**Flexi Baby est là pour vous !**



# **FLEXI BABY**

**Micro Crèche 24h/24h**

[www.flexibaby.fr](http://www.flexibaby.fr)



# Proposer un berceau d'entreprise à ses salariés :

## Quels avantages pour l'entreprise ?

- Solution pérenne : **motivation accrue des collaborateurs.**
- Maîtrise des **coûts humains cachés** (retard, absence, stress, départ quotidien anticipé).
- Argument différenciant à l'embauche.
- Fidélisation et réduction du **turnover.**
- **Encouragement à la reprise** après un congé maternité.
- **Image positive** en interne comme en externe : entreprise socialement responsable.
- Amélioration des **conditions de travail** et du **climat social.**
- Participation financière maîtrisée : **75% du coût pris en charge par l'État.**

# Bénéficiaire d'un berceau d'entreprise :

## Quels avantages pour les salariés ?



- **Proximité de la crèche** du domicile des salariés : meilleur équilibre entre vie professionnelle et familiale
- Réduction du **stress au travail.**
- Coûts maîtrisés (2 choix possibles) :
  - Déduction forfaitaire conformément à l'arrêté du 30 Mars 2021 : 2265 €/an
  - Facturation équivalente à la crèche municipale, dans ce cas la remise au delà de 2265 €/ an sera considérée comme un avantage en nature

# Qui peut en bénéficier ?

## Les entreprises éligibles :

- Les entreprises soumises à l'**impôt sur les sociétés (IS)**, d'après le régime réel normal ou simplifié d'imposition.
- Les **sociétés civiles professionnelles (SCP).**
- Les **établissements publics et associations**, dès lors qu'ils sont soumis à l'**IS.**

# Qui peut en bénéficier au sein de l'entreprise ?

Les dépenses engagées peuvent concerner toutes personnes exerçant une activité professionnelle au sein de l'entreprise :

- **Personnel salarié**, titulaire d'un contrat de travail.
- **Personnel non salarié**, à condition que l'entreprise emploie du personnel salarié et que les dépenses bénéficient à l'ensemble des personnels salariés et non-salariés selon les mêmes règles d'attribution :
  - Le **chef d'entreprise** dans une entreprise individuelle (profession libérale, artisan, commerçant...);
  - Les **dirigeants sociaux** d'une société.

# Combien coûte un berceau d'entreprise ?

Les entreprises bénéficient d'une défiscalisation à hauteur de 75% de la dépense :

- Le **Crédit Impôt Famille (CIF)** : permet de déduire 50% des dépenses liées à la réservation de places en crèches pour les salariés.

Il est accordé aux entreprises quel que soit leur statut juridique (entreprise individuelle, sociétés de capitaux) ou leur secteur d'activité (industrielle, commerciale, libérale ou agricole).

- L'**économie d'impôt sur les sociétés (IS)** : permet de déduire 25% des dépenses liées à la réservation de places en crèches pour les salariés.

(Lien utile : [Puis-je prétendre au crédit d'impôt famille ? | impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr))

*Il vous appartient de vérifier les droits auxquels vous pouvez prétendre, Flexi Baby ne pourra être tenu responsable en cas de différence annoncée ci dessus*



Flexi Baby vous propose 3 formules en nombre d'heures forfaitaires :

- En journée du lundi au vendredi
- Samedi, dimanche et jours fériés
- Du lundi au dimanche de nuit

Une proposition vous sera faite en fonction de vos besoins !



# FLEXI BABY

Micro Crèche 24h/24h

65 rue du Val de la Crespinière  
50130 Cherbourg-en-Cotentin

Tél. 06 29 26 35 40

[www.flexibaby.fr](http://www.flexibaby.fr)

